



Commission Sportive Régionale du lundi 13 avril 2026 à 19 H 00

Présent(e)s : Catherine KANDIN, Marie-Thérèse ANGEE, Gérard MARTIN, Robert MEBARKI, Alain BERTRAND, Didier BRASA, Thomas MARTINEAU, Jérôme DUVAL, Franck JAMES

Excusé(e)s : Stéphane HAYEZ, Jean-François LEQUENN, Pierre FREYCENNET

Invités : Ludovic JAUMOTTE, Fabien KANDIN, Stéphane CHAOUAT.

RÈGLEMENTS 2026-2027

Proposition de la CSR au prochain comité de la Ligue pour approbation :

- **Bernard Jeu / Critérium des Jeunes**
 - Proposition de Stéphane : 1 qualifié par département
 - Proposition de Fabien : 1 qualifié par département (Club Vs Club)
 - Proposition de Guillaume : 2 qualifiés par catégorie d'âge puis classement club
 - **Décision CSR : La CSR retient la proposition de Fabien Kandin**
 - **2 poules de 4, 1 qualifié par département + classement croisé (1 vs 2 / 3 vs 4)**
- **Inter-Départementaux**
 - Le Nord sera mis en place n°3
 - Proposition de Fabien de nouvelle formule
 - Pas de changement pour l'instant
- Pénalités Financières Girpe (erreur manifeste de saisie => 5€ par club soit 10€ en tout)
- Critérium Fédéral R2 Dames / R1 Jeunes Messieurs
 - Décision de passer à 24 avec 6 poules de 4 joueurs (**attendre l'analyse de Marie-Thérèse ANGEE sur la faisabilité par rapport au nombre de tables disponible**)
 - Pour les Seniors Dames, les montées des départements sont fonction du couplage de départements :
 - 2 montées pour les départements seuls
 - 3 montées pour les départements couplés (c'est à dire les 3 meilleures de la division quel que soit leur département.

LITIGES CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES

Championnat de France Masculin

Journée 15

R2 Poule 8 Elancourt CTT 3 – Versailles SCTT 3

Pour information : rapport de JA fait par le JA officiel de la rencontre à côté. Un joueur ayant plusieurs fois soulevé la table et l'a relâchée.

[Décision CSR : avertissement au joueur sur sa fiche licence + mail au club \(et au JA pour information\)](#)

R3 Poule 8 Mery 1 – Saint-Rémy TT 1

Les points parties gagnés contre le joueur Absent n'ont pas été indiqués.

[Décision CSR : résultat modifié en 28-10](#)

R3 Poule 13 Combs Senart TT 3 – Vitry ES 3

Pour information seulement : réclamation de Vitry pour agression envers un mineur. Le cas a été directement pris en charge par la Commission d'Éthique et Déontologie qui a saisi l'IRD.

[Décision CSR : aucune](#)

Championnat de France Féminin

Journée 15

PN Poule 1

Forfait Général de l'entente Maison Laffite – St Germain TUE 1

[Décision CSR : Pénalité Financière de 245€](#)

CARTONS

Championnat de France Masculin

Journée 15

Cartons Jaunes donnés

Marc FERREZ (Paris IX ATT) : lance la balle à l'autre bout du gymnase (PN P1 Reuilly 1 – Paris IX 1)

Romain DEVLEESCHAUWER (Meudon) : Coup sur le plateau e la table (R1 P1 Meudon 1 – Sartrouillois 1)

Aurélien CAPRON (Antony) : coup de pied dans la table (R1 P4 Charenton 2 – Antony 2)

Mathieu BASILE (Combs-Senart) : jet de bouteille en dehors de l'aire de jeu (R1 P4 Combs-Senart 2 – Levallois 5)

Championnat de France Féminin

Journée 15 RAS

CHAMPIONNAT DE PARIS

Journée 4

Excellence Poule 2 Rueil Athletic 1 – Villemomble 1

Demande du club de récupérer le point partie perdu par son joueur NathanLamy qui s'est blessé durant sa seconde partie

[Décision CSR : la CSR ayant reçu les documents nécessaire \(certificat médical\)](#)

[Point récupéré, le score est modifié en 81-81](#)

Promo Excellence Poule 5 Yerres ATT 1 – Pontault USM TT 1

Ethan PAUMIER (Yerres) a le 2ème moins bon classement de l'équipe et a été mis en B
Décision CSR : fausse composition d'équipe, le résultat est modifié en 135-0 3-0 avec une Pénalité financière de 10€

D2 Poule 5 Aubervilliers CMTT TT 1 – CPS 10^{ème} 2

Les points des parties du joueur absent ne sont pas indiqués.
Décision CSR : résultat modifié en 24-36

D2 Poule 6 St-Martinois TT 1 – CPS 10^{ème} 4

Rencontre non remontée ni saisie. Mail envoyé au club.
Décision CSR : Saint-Martin est en fait forfait, le résultat est modifié en 00-54 0/3, avec une pénalité financière de 32€

D1 Poule 6 Boulogne Billancourt AC 3 – Verneuil US 3

Forfait de Verneuil US 3
Décision CSR : le résultat est modifié en 99-00 3/0, avec une pénalité financière de 32€

Journée 5

Excellence Poule 1 JUMP 2 – Neuilly ASPN 1

Forfait de JUMP 2
Décision CSR : le résultat est modifié en 135-00 3/0, avec une pénalité financière de 32€

Honneur Poule 2 Sporting Paris 20 TT 2 – La Companaise 1

Forfait de La Companaise
Décision CSR : le résultat est modifié en 135-00 3/0, avec une pénalité financière de 32€

Honneur Poule 2 US 2 Paris 1 – Nogent TT 1

Forfait de l'US 2 Paris 1
Décision CSR : le résultat est modifié en 00-135 0/3, avec une pénalité financière de 32€

Honneur Poule 7 Malakoff USM 1 – Morsang TT 1

Rencontre non remontée ni saisie. Mail envoyé au club.
Décision CSR : pénalité financière de 8€

D1 Poule 3 Rosny JA 2 - Croissy Beaubourg AS 1

Hervé PEREZ (Rosny) a le 3^{ème} meilleur classement de l'équipe et a été mis en B
Décision CSR : fausse composition d'équipe, le résultat est modifié en 00-99 0/3, avec une pénalité financière de 10€

D1 Poule 5 Andresy Maurecourt TT 2 – Houilles SO 2

Didier RAYON de Houilles a le 3^{ème} meilleur classement de l'équipe et a été mis en B
Décision CSR : fausse composition d'équipe, le résultat est modifié en 99-00 3/0, avec une pénalité financière de 10€

D1 Poule 8 Montigny AS 1 – Issou TT 1

Forfait d'Issou
Décision CSR : le résultat est modifié en 99-00 3/0, avec une pénalité financière de 32€

D1 Poule 9 Val d'Orge EP 1 – Isséenne EP 2

Feuille de rencontre non remontée dans les temps et json mal sauvegardé, refait grâce au pdf.
Décision CSR : bug avéré de Girpe V2, aucune pénalité financière

D2 Poule 8 CPS 10^{ème} 3 – Montsoul USMBM 3

Forfait de Montsoul
Décision CSR : le résultat est modifié en 54-00 3/0, avec une pénalité financière de 32€

D2 Poule 14 Jouy-Vaureal TT 1 – Orgeval TT 1

Forfait d'Orgeval
Décision CSR : le résultat est modifié en 54-00 3/0, avec une pénalité financière de 32€

D2 Poule 16 Mesnil St-Denis AS 3 – Palaiseau US 4

Gabriel Acremann et Noé Peyronnet de Palaiseau ont joué respectivement 3 fois et 4 fois en équipe 2 durant les journées précédentes, ils sont tous les deux brûlés.

Décision CSR : fausse composition d'équipe, le résultat est modifié en 54-00 3/0, avec une pénalité financière de 10€

Fin de la CSR à 22H45

Franck JAMES
Président de la CSR